

A retourner impérativement avant le 27 octobre 2017

Par courrier électronique :
sbailly@association-apeca.org

Acteur de référence pour la **Promotion des Echanges Commerciaux et Achats dématérialisés**, l'APECA réunit un groupe de personnes volontaires et investies autour d'un projet commun, la **Dématérialisation !**

Dématérialiser pour **simplifier, fiabiliser et améliorer la compétitivité**, mais aussi pour offrir de nouvelles opportunités.

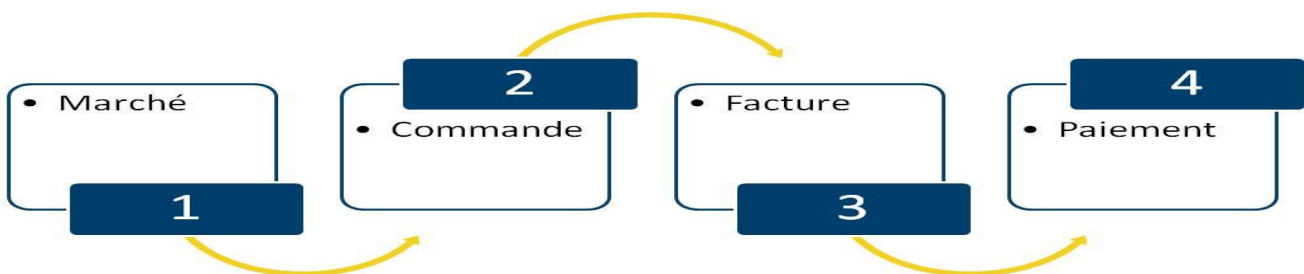
La dématérialisation représente **un levier de modernisation de l'action publique**, depuis 2009 les textes réglementaires évoluent afin de favoriser cette transformation numérique. En 2018 Marchés, commandes, factures et paiement pourront être totalement dématérialisés.

De la machine à calculer en passant par la géométrie projective, Blaise PASCAL, mathématicien, physicien, inventeur et philosophe, a projeté au 17ème siècle le monde dans **une ère de modernisation et a su réinventer les règles.**

Le **21ème siècle sera celui de la transformation numérique**, l'APECA accompagne cette transformation et met en place **Les Trophées Blaise Pascal** : les Trophées de l'@ commande publique.

Ils ont pour objectif de **récompenser** les programmes **jugés exemplaires** en matière de **dématérialisation** de la chaîne de "la dépense publique" sur les catégories **d'achats fournitures courantes, services et voyages d'affaires.**

La chaîne de l'@ commande publique, ce sont 4 étapes clés qui doivent être totalement ou partiellement dématérialisées :



INFORMATIONS GENERALES SUR LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Pour candidater il faut avoir dématérialisé à 100% **les étapes 1 et 4** d'au moins **un marché**
- Pour gagner il faut avoir dématérialisé à 100% toutes ou le plus grand nombre d'étape d'au moins un marché
- Pour être départagé de tous les gagnants potentiels, les résultats quantitatifs de l'année N / N-1 et qualitatifs du dossier technique seront analysés.

Les points clés décodés :

- Marché : les marchés (émission ou réponse) totalement dématérialisés, MPS
- Commandes : issues d'un logiciel eprocurement de l'acheteur, d'un site de vente en ligne ou personnalisé du vendeur, d'une connexion EDI entre le vendeur et l'acheteur
- Factures : Pdf, EDI, tiers de confiance
- Paiement : virement, carte achat, logée

INFORMATIONS DU CANDIDAT :

Entité/Société :.....
.....

Service :.....
.....

Adresse :.....
.....

Code Postal :.....**Ville** :.....

Nom et Prénom du Responsable :.....

Fonction :.....
.....

Tél :..... **E-mail** :
.....

Effectif Nombre : 1

CATEGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRESENTEE :

Acheteurs publics –Collectivités Territoriales et Établissements Publics Locaux:

RESULTATS QUANTITATIFS :

NB : N étant l'année en cours sur une période de 12 mois glissants / N-1 la même période sur l'année précédente

% de marchés dématérialisés N	% de marchés dématérialisés N -1
% de marchés simplifiés (MPS) N	% de marchés simplifiés (MPS)N -1

NB : N étant l'année en cours sur une période de 12 mois glissants / N-1 la même période sur l'année précédente

% de commandes dématérialisées N *	% de commandes dématérialisées N -1*
% de réservations (déplacements) dématérialisées N	% de réservations (déplacements) dématérialisées N-1

*les commandes envoyées ou reçues par mail ne sont pas considérées comme « dématérialisées », seules les commandes des sites d'Éprouement, ou d'un flux EDI peuvent être comptabilisées.

NB : N étant l'année en cours sur une période de 12 mois glissants / N-1 la même période sur l'année précédente

% de factures dématérialisées N *	% de factures dématérialisées N -1*

NB : N étant l'année en cours sur une période de 12 mois glissants / N-1 la même période sur l'année précédente

% de virement N*	% virement N -1*
% de paiement carte achat N*	% de paiement carte achat N -1*
% de paiement carte affaires N*	% de paiement carte affaires N -1*

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION MISE EN PLACE (10 pages maximum)

1. DESCRIPTIF DU CONTEXTE INITIAL
2. OBJECTIFS VISES
3. CATEGORIES DE PRODUITS, SERVICES, VOYAGES CONCERNEES
4. STRATEGIE MISE EN ŒUVRE (moyens techniques et humains, communication interne et externe...)
5. PLAN DE DEPLOIEMENT
6. BILAN (Bénéfices apportés, problématiques rencontrées ...)

[Vous pouvez joindre, si besoin, les documents que vous jugeriez nécessaires à l'illustration de votre dossier]

J'accepte les conditions du règlement
[cochez svp]

Date :

Signature :

Article 1 : Les **Trophées BLAISE PASCAL 2017** sont organisés par l'APECA .

Article 2 : Les **Trophées BLAISE PASCAL 2017** ont pour but de:

- ✓ Récompenser les programmes jugés exemplaires en matière de dématérialisation,
- ✓ Favoriser l'évolution et la progression de la dématérialisation totale de la chaîne [Marché – Commande – Facture – Paiement],
- ✓ Sensibiliser les organisations privées et publiques à la généralisation de la dématérialisation des processus.

Article 3 : Les 'Trophées Balise Pascal' sont décernés par un jury composé de personnalités représentatives ou médiatiques, il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par l'APECA. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 4 : Seules peuvent concourir les organisations privées et publics, acheteurs ou fournisseurs :

- identifiés dans les catégories citées en article 6
- qui dématérialisent déjà le marché ou sa réponse, ainsi que paiement ou encaissement.

Article 5 : Chaque candidat ne peut présenter qu'un dossier.

Article 6 : Les organisateurs ont déterminé 5 catégories pour **Les Trophées BLAISE PASCAL 2017**:

1. **Acheteurs publics - Etat**
2. **Acheteurs publics –Collectivités Territoriales**
3. **Acheteurs publics – Etablissements Publics Nationaux et Locaux, Organismes de Sécurité Sociale**
4. **Fournisseurs** (*effectif < 250 et CA < 50M€*)
5. **Fournisseurs** (*effectif > 250 et /ou CA > 50M€*)

Article 7 : Les organisateurs procèdent à l'appel des candidatures à partir du 3 avril 2017 sur le site : www.association-apeca.org . La clôture des candidatures est fixée au 27 octobre 2017.

Article 8 : Les nominés et les vainqueurs des **Trophées BLAISE PASCAL 2017** seront présentés lors de la conférence annuelle, **mardi 5 décembre 2017**.

Article 9 : Les candidats sont tenus d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la présentation des éléments de leurs dossiers par les organisateurs sur les documents de suivi des Trophées. Les lauréats et gagnants autorisent la publication et l'utilisation de leurs images et noms par tous moyens de communication et supports à la convenance de l'organisateur.

Article 10 : Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

Date

Signature

précédée de la mention 'lu et approuvé'